



**ELECTION DU PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE DES ARMENIENS D'ARMENIE OCCIDENTALE**

DEPÔT DES CANDIDATURES - ANNEE 2008

**ARTICLE 3 : Etre garant de l'Arménie occidentale
Déclaration du Droit à l'Autodétermination des Arméniens d'Arménie Occidentale**

3. Le garant de l'Arménie Occidentale (Hayrénik) est le peuple aujourd'hui en exil, qui exerce l'autorité directement et par l'intermédiaire des ses représentants sur la base de la Constitution et des lois. Le droit de parler au nom du peuple de l'Arménie Occidentale (Hayrénik) appartient exclusivement au Conseil National.

Choisir officiellement d'affirmer son identité arménienne ou que l'on soit dans le monde, même après plusieurs générations, sera donc aujourd'hui possible en justifiant de sa filiation directe par rapport, au moins, à un de ses parents. La démarche reste simple même si elle demande d'établir un dossier administratif qui fera l'objet du respect des lois sur la liberté individuelle, principe universel de la déclaration des droits de l'Homme.

La personne deviendra ainsi membre de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale et pourra participer pleinement aux élections des représentants légaux, délégués par les membres et chargés d'agir au sein des différents conseils, (juridique, législatif et exécutif). Elle s'engagera aussi à respecter les devoirs incombant à une telle démarche en direction d'une reconstruction collective.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(Les champs doivent être remplis de préférence mais sans obligation en caractères arménien occidental)

Pour le développement de notre nation, pour l'application de nos droits les plus légitimes, pour la valorisation de notre existence, pour l'affirmation de notre identité, pour le renforcement de notre sécurité économique, physique, intellectuelle, et morale, pour préserver les liens par la proximité de nos engagements.

Je soussigné(e), nom (nom de jeune fille), prénom (s)....., né(e)
le à, demeurant au
ville, pays,, Email :, de profession,
déclare sur l'honneur reconnaître être descendant(e) au moins d'un parent arménien issu d'Arménie occidentale et/ou rescapé du Génocide, ville..... région.....

Déclare être à jour, de mon inscription au sein de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie occidentale et des différentes contributions m'engageant auprès du Conseil National Arménien, avoir 18 ans le jour de ma demande et sollicite l'acceptation de ma candidature à la fonction de Président de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale sous l'égide du Conseil National Arménien.

(Mention, lu et approuvé)

Date et signature :

**DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES ACCOMPAGNES DES SIGNATURES POUR ETRE ELIGIBLE À
L'ADRESSE CI-DESSOUS : Le 15 Novembre 2008 (le cachet de la poste faisant foi).**

DECISION DU CONSEIL NATIONAL ARMENIEN:

Toutes ces informations font l'objet du respect par l'ensemble du Conseil National des droits fondamentaux sur la liberté individuelle et ne peuvent en aucun cas être mis à la portée d'autrui sans une autorisation écrite de la part du membre en question.

Սրբնտեան Հայաստանի Հայերուն Հազգային Խորհուրդի Ներկայացուցչութիւն Ֆրանսա
Représentation en France du Conseil National des Arméniens d'Arménie Occidentale

BP 61
92224 BAGNEUX CEDEX
e-mail : haybachdban@wanadoo.fr